

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
de BAN-DE-LAVELINE

SEANCE du MERCREDI 19 JANVIER 2022

- Décision de facturer aux locataires indéclicats (qu'il s'agisse de particuliers ou d'associations) qui ne rendent pas les locaux dans l'état où ils ont été donnés un forfait de 100 € pour la salle des fêtes et de 50 € pour la salle Aquilina, en sus du prix de location
- Adoption du projet de délibération-cadre pour la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire des agents de la collectivité), projet qui sera soumis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges
- Avis favorable à la demande d'adhésion au SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communales dans le département des Vosges) des collectivités suivantes :
 - ✓ le SIVS des Hauts de Salm (canton de Senones),
 - ✓ le SIVS de la Vallée de ROCHE-HARCHECHAMP
 - ✓ la commune de LESSEUX

Questions diverses :

- *Les travaux de réfection du beffroi de l'église par l'entreprise BODET CAMPANAIRE sont terminés ; il reste à équiper la petite cloche et la grande d'un battant tourné en acier doux pour limiter leur usure, ce qui sera fait tout prochainement*
- *Dans le cadre d'une réhabilitation du cimetière, 2 procédures de reprise sont actuellement en cours : 1 pour les concessions à l'état visuel d'abandon et 1 pour les concessions échues non renouvelées*
- *Communication aux membres du conseil du rapport du Cabinet EHV (Energies Hautes Vosges) d'Eloyes sur le réseau d'éclairage public de la commune*

Le 21 janvier 2022

Le Maire,
Stéphane DEMANGE

